font aussy imposés cette mesme loy, et se garde depuis ce

temps là.

Une iroquoise ayant appris que les vrais penitents mortifient leur chair; importuna tant son confesseur qu'il luy presta une rude discipline de fer dont elle se servit plusieurs fois. Son esprit de pénitence luy sit encore demander d'autres instruments de mortification, affin, disoit elle, que N. S. ne souffre pas tout seul pour nos péchez.

Deux iroquois ayant esté sort offencez par 2 hurons, ceux-cy leur firent demander quelle satisfaction ils désiroient. Ils répondirent qu'ils satisfissent seulement à Dieu. Les anciens de la nation huronne ayant